

U²⁰¹⁹NSS

**JE SUIS JEUNE JUGE/ARBITRE
EN LUTTE**



ACCESSIBILITÉ INNOVATION RESPONSABILITÉ



assureur militant

PARTENAIRE OLYMPIQUE



PRÉAMBULE

Ce mémento permet à l'élève du collège ou du lycée d'officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

La circulaire du 18 août 2010 incite à valoriser le jeune officiel par la remise d'un diplôme. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La note de service n° 2014-073 du 28 mai 2014 ayant pour objet la mise en œuvre du décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves stipule : « ...Ainsi au sein de chaque AS de collèges et de lycées, ils (les enseignants) contribuent à la construction du projet d'AS, partie intégrante du projet d'établissement, autour de deux axes principaux :

- La pratique d'activités physiques, sportives et artistiquesdans le cadre de l'UNSS
- L'apprentissage des responsabilités avec l'exercice de la fonction de Jeunes Officiels et la formation afférente, ainsi que la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par la même à l'éducation de la citoyenneté... »

Ainsi, devenir jeune officiel, c'est

- apprendre à faire des choix et s'y tenir,
- appréhender très vite une situation,
- mesurer les conséquences de ses actes.
- acquérir au cours de sa formation les connaissances et les compétences inhérentes aux différents rôles sociaux nécessaires aux exigences de l'activité (arbitre, juge, chronométreur, starter, table de marque...)
- devenir responsable.

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

CONDITION DE MISE EN ŒUVRE DE L'OPTION FACULTATIVE AU BACCALAUREAT

Rappel du cadre réglementaire du haut niveau du sport scolaire :

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012

« Évaluation de l'éducation physique et sportive aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique - Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation », il est précisé que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau, à savoir : la part réservée à la pratique sportive est automatiquement validée à 16 points, les 4 points restants sont attribués à l'occasion d'un entretien permettant d'attester de leurs connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et de la réflexion du candidat sur sa pratique »

« Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires (UNSS, UGSEL) ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 : création d'une unité facultative d'EPS pour le baccalauréat professionnel : « ...*les candidats scolaires des établissements publics et privés engagés à haut niveau dans le cadre du sport scolaire, lauréats des podiums nationaux et jeunes officiels certifiés de niveau national ou international* » valident automatiquement la note de 16/20.

L'entretien sur 4 points est obligatoire (arrêté du 07/07/15 et BO n°32 du 03/09/15).

Ce qui signifie que :

- L'évaluation rend compte des compétences acquises du jeune arbitre aux différents niveaux de certification (départemental, académique, national, international). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation.
- Pour prétendre aux 16 points de l'enseignement facultatif ponctuel, le jeune arbitre doit avoir officié et obtenu sa certification durant sa « scolarité en classe de seconde ou première de lycée d'enseignement général et technologique » à l'occasion d'un championnat de France UNSS (*circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013*).
- La validation d'un niveau national du jeune arbitre doit au minimum correspondre au niveau 5 de compétence exigé dans le cadre de l'enseignement facultatif au baccalauréat EPS.
- Ces dispositions ne sont pas valables pour tous les rôles hormis jeune arbitre et jeune juge.

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITE

Élaborée dans les années 1990, la lutte à l'UNSS s'inspire des styles olympiques : *libre, gréco-romaine et féminine*.

Le règlement UNSS respecte les aspects fondamentaux de la pratique fédérale : le "TOMBÉ" est le but recherché pour obtenir la victoire.

Mais il simplifie ses modalités d'organisation et d'arbitrage.

Attentif à la santé des élèves, la règle d'OR: « ne pas faire mal » est mise en avant pour définir les techniques et les gestes interdits qui peuvent être dangereux pour des lutteurs scolaires.

Des catégories de poids pour chaque niveau d'âge permettent au plus grand nombre de pratiquants de s'opposer dans des combats équitables.

Lors d'un combat de lutte, la combativité est encouragée tout en veillant à ce que les lutteurs restent au contact l'un de l'autre. Les actions, notamment celles engagées debout, doivent être contrôlées par le lutteur attaquant qui accompagne son adversaire au sol avec l'intention de le "mettre en danger" sur le dos.

Des points sont attribués aux différentes techniques exécutées debout et au sol.

Lorsque les lutteurs sortent du tapis, l'arbitre doit bien sûr interrompre le combat en sifflant et le faire reprendre au centre du tapis, sinon il doit favoriser la poursuite de la lutte.

En cas de non combativité ou bien de geste interdit, un avertissement peut être donné au lutteur fautif.

Le plus important est de respecter l'esprit de la lutte. Celle-ci doit être active et non violente.

C'est pourquoi le Jeune Arbitre, garant de l'équité du combat, s'efforcera d'anticiper les actions pour bien se placer et, par sa présence, stimulera les lutteurs.

Il utilisera un vocabulaire approprié pour communiquer et attribuera aux prises une cotation juste.

Le Jeune Officiel est membre du jury. Ses fonctions commencent dès l'organisation de la compétition. Il participe à l'accueil des lutteurs, à la pesée, à l'élaboration des feuilles de match, puis assure la direction des combats et l'annonce des résultats.

Son rôle dans la réussite du championnat exige de lui qu'il adopte la tenue officielle (pantalon blanc et chaussures de sport avec semelle propres, tee-shirt officiel, manchettes de couleur, sifflet) ainsi qu'une grande disponibilité.

SOMMAIRE

LE JEUNE JUGE/ARBITRE

1. S'ENGAGE A RESPECTER LA CHARTRE DE L'UNSS
2. DOIT CONNAITRE LES REGLES DE L'ACTIVITE
3. S'INVESTIT DANS LES DIFFERENTS ROLES LORS D'UNE MANIFESTATION
4. DOIT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION
5. DOIT VERIFIER SES CONNAISSANCES
6. ASSURE LE SUIVI DE SA FORMATION
7. PEUT PARFAIRE SA FORMATION EN CONSULTANT DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

1. LE JEUNE JUGE/ARBITRE, S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS

Sans juge, arbitre, chronométreur, starter, la rencontre ne peut exister. Ces rôles sont mis en exergue dans le bulletin officiel n°4 du 29 avril 2010 (lycée) au travers de la compétence méthodologique et sociale n°2 visant à « respecter les règles de vie collectives et assumer les différents rôles liés à l'activité : juger, arbitrer, aider, parer, observer, apprécier, entraîner... » et l'arrêté du 9 novembre 2015 (collège) Compétence Générale n°3 « Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités ».

1.1 Le jeune juge/arbitre doit :

- Connaître le règlement de l'activité
- Être objectif et impartial
- Permettre le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive.
- Connaître les différentes tâches liées à sa mission.
 - Pour remplir sa mission, le jeune juge/arbitre doit, à chaque journée de formation ou de compétition, disposer de l'ensemble des documents nécessaires (licence UNSS, règlement de l'activité, ...) et du matériel nécessaire pour remplir sa fonction.
 - Le jeune juge/arbitre UNSS doit s'engager à respecter les termes du serment ci-dessous :

« Au nom de tous les jeunes juges/arbitres, je promets que nous remplirons nos fonctions en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité » (Comité International Olympique).

2. LE JEUNE JUGE/ARBITRE DOIT CONNAITRE LES REGLES DE L'ACTIVITÉ

Se référer au règlement spécifique UNSS LUTTE 2019

3. LE JEUNE JUGE/ARBITRE S'INVESTIT DANS LES DIFFERENTS ROLES LORS D'UNE MANIFESTATION

A- Arbitre

- Avant il révise son règlement et sa gestuelle
- Pendant il est très concentré dans sa mission
- Après il analyse sa prestation et corrige

B- Juge/Secrétaire de table

- Avant il révise son règlement
- Pendant il est très concentré dans sa mission
- Après il vérifie sa feuille et la signe avant de la transmettre à l'adulte responsable

C- Chronométrateur-marqueur

- Avant il s'assure que le chrono et le tableau de marquage sont à zéro
- Il vérifie la durée du combat en fonction de la catégorie d'âge des lutteurs
- Pendant il est très concentré dans sa mission
- Après il informe (le cas échéant) le secrétaire de table du temps du combat

4. LE JEUNE JUGE/ARBITRE DOIT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION

Niveau Départemental

➤ Pré requis : le jeune juge/arbitre doit être investi au niveau de son district

ROLES	COMPETENCES	ACQUISITIONS ATTENDUES	PROTOCOLES DE CERTIFICATION
ARBITRE	1. APPLICATION DES REGLES	<ul style="list-style-type: none"> - Fait respecter le rituel - Dirige le combat - Veille à la sécurité - Constate et annonce le « tombé » 	<p>Arbitrage au cours d'une rencontre et/ou d'un stage de formation départemental</p> <p style="text-align: center;">PROTOCOLE</p>
	2. PERTINENCE DES DECISIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Poignée de main des lutteurs au centre du tapis au début et à la fin du combat - Fait commencer le combat (coup de sifflet) - Arrête le combat à chaque sortie de tapis - Arrête le combat dès qu'un danger se présente (siffler fort) ---> nécessité de connaître parfaitement tous les interdits et situations à risque pour les lutteurs - Se déplace près du combattant au sol - Lève le bras, demande la confirmation du tombé à son tuteur et siffle en tapant le sol avec la main 	<p>Action d'arbitre suivie en tutorat par le prof. EPS au cours de combats réels. Les rôles doivent être joués sur au moins 20 combats dans le cadre de l'A.S. L'évaluation pratique se fera sur une grille de critères préétablie et portera sur les 5 derniers combats arbitrés.</p> <p style="text-align: center;">EVALUATION</p> <p>Est estimé du niveau 1 le jeune officiel qui atteint la moyenne sur les 5 derniers combats.</p>
	3. EFFICACITE PAR UNE AUTORITE AFFIRMEE (sait se faire respecter)	<ul style="list-style-type: none"> - Dirige le combat - Cote les prises - Utilise les gestes de l'arbitre - Constate le « tombé » 	

ROLES	COMPETENCES	ACQUISITIONS ATTENDUES	PROTOCOLES DE CERTIFICATION
JUGE/SECRETAIRE DE TABLE CHRONOMETREUR MARQUEUR	1. APPLICATION DES REGLES	<ul style="list-style-type: none"> - Organise une rencontre - Participe à la pesée - Tient la feuille de match - Mesure le temps réel du combat et signale sa fin - Affiche les points 	Fonctions exercées au cours d'une rencontre et/ou d'un stage de formation départemental PROTOCOLE EVALUATION Il complète celui de l'arbitre en exigeant rigueur et justesse dans les informations transcrites ou affichées.
	2. PERTINENCE DES DECISIONS 3. EFFICACITE PAR UNE AUTORITE AFFIRMEE	<ul style="list-style-type: none"> - Inscrit les lutteurs - Assure la rotation des combats en faisant respecter un temps de repos suffisant entre 2 combats. - Inscrit le résultat des combats sur la feuille de rencontre et donne le classement final - Est attentif aux coups de sifflet de l'arbitre et aux temps morts demandés - Annonce la fin du temps réglementaire par un signal sonore (gong...) - Les points annoncés par l'arbitre sont affichés sur le tableau de marquage 	

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau départemental et la mention de ce niveau sur la licence

Niveau Académique

- Pré requis : Le jeune juge/arbitre doit :
- être investi au niveau de son département.
 - justifier de l'acquisition de son niveau départemental

ROLES	COMPETENCES	ACQUISITIONS ATTENDUES	PROTOCOLE DE CERTIFICATION
ARBITRE	1 APPLICATION DES REGLES	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'arbitre - Cote les prises avec justesse - Se place et se déplace sur le tapis par rapport aux lutteurs - Signale la passivité - Signale les actes prohibés - Communique avec la table de marque 	<p>Arbitrages/ jugements au cours d'une rencontre et/ou d'un stage de formation académique</p> <p style="text-align: center;">PROTOCOLE</p> <p>Contrôle pratique sur la compétition académique par une commission d'arbitrage à partir d'une grille pré établie, de critères</p>
	2. PERTINENCE DES DECISIONS 3. EFFICACITE PAR UNE AUTORITE AFFIRMEE	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue correcte : survêtement propre, manchettes rouge et bleu, sifflet - Signale la valeur des actions en : <ul style="list-style-type: none"> . levant le bras correspondant à la couleur du maillot du lutteur qui marque les points . annonçant avec les doigts le nombre de points marqués (1, 2 ou 3 points) . vérifiant que chaque cotation a été prise en compte par la table de marque - Suit les lutteurs à une distance de 1m 50 environ - Protège les lutteurs en cas de projection hors de la surface de combat - Utilise les gestes et le vocabulaire de l'arbitre <p>Ex : « contact », « action »,...</p>	<p style="text-align: center;">EVALUATION</p> <p>Est estimé de niveau académique le jeune officiel qui atteint la moyenne à l'évaluation de la commission d'arbitrage.</p> <p>Le jeune officiel de niveau académique peut se présenter au championnat de France</p>

ROLES	COMPETENCES	ACQUISITIONS ATTENDUES	PROTOCOLES DE CERTIFICATION
JUGE/SECRETAIRE DE TABLE CHRONOMETREUR MARQUEUR	1. APPLICATION DES REGLES	<ul style="list-style-type: none"> - Organise la pesée - Fait l'appariement - Dirige la rencontre - Tient la feuille de juge - Communique avec l'arbitre 	Fonctions exercées au cours d'une rencontre et/ou d'un stage de formation académique <p style="text-align: center;">PROTOCOLE EVALUATION</p> Il complète celui de l'arbitre en exigeant rigueur et justesse dans les informations transcrites ou affichées.
	2. PERTINENCE DES DECISIONS 3. EFFICACITE PAR UNE AUTORITE AFFIRMEE	En plus des taches déjà réalisées au niveau départemental, il : <ul style="list-style-type: none"> - Vérifie les licences UNSS - Vérifie le poids à la pesée - Fait tirer au sort un numéro d'appariement - Place les lutteurs selon les modalités d'appariement retenues pour la compétition - Appelle les lutteurs au moins un combat à l'avance pour qu'ils se préparent - Appelle les lutteurs pour qu'ils se présentent sur le tapis - Suit l'évolution de la rencontre - Inscrit les résultats des combats sur la feuille d'appariement - Etabli le classement 	

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau académique et la mention de ce niveau sur la licence

Niveau National

- Pré requis : le jeune juge/arbitre doit :
 - être investi au niveau de son académie.
 - justifier de l'acquisition de son niveau académique et participer au protocole d'évaluation initiale (théorique et si possible pratique) mis en place sur le championnat de France par les membres de la CMN.

ROLES	COMPETENCES	ACQUISITIONS ATTENDUES	PROTOCOLE DE CERTIFICATION
ARBITRE	1. APPLICATION DES REGLES	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la passivité - Communique avec tous les membres du jury 	Officier sur le championnat de France PROTOCOLE
	2. PERTINENCE DES DECISIONS 3. EFFICACITE PAR UNE AUTORITE AFFIRMEE	<ul style="list-style-type: none"> - Signale toutes les actions reconnues comme passives (ex : n'attaque plus, bloque le poignet de l'adversaire, recule tout le temps), en montrant le lutteur fautif. - Attribue l'avertissement seul ou avec confirmation du chef de tapis après arrêt du combat. - Utilise régulièrement les gestes et le langage adapté - Fait preuve d'autorité dans ces décisions - Agit avec aisance dans la direction du combat 	Contrôle vidéo sur la base de séquences de combat. La note de 12 permet d'officier sur le tapis en tant qu'arbitre. Contrôle pratique sur la compétition par une commission d'arbitrage. EVALUATION Le jeune officiel est estimé de niveau national quand sa note pratique atteint au moins 14/20

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau national, la mention de son niveau sur la licence et la remise d'un diplôme (ou attestation pour les lycées) lors du protocole du championnat de France

EVALUATION ET HARMONISATION DES CERTIFICATIONS

L'évaluation se déroulera en deux parties :

- Théorique : vidéos
- Pratique : le jeune juge/arbitre assure le rôle d'arbitre et de secrétaire de table lors du CF

Note totale/20 = Moyenne des prestations pratiques(/16 points) + note théorique (/ 4 points)

Compétences attendues à tous les niveaux Jeune Officiel Arbitre-Juge: LUTTE		PRINCIPE D'ELABORATION DE L'EPREUVE		
<p><u>Arbitrer</u> plusieurs combats dans le cadre d'un championnat de France UNSS de lutte en étant capable de diriger le combat, coter les prises, se placer correctement pour apprécier les actions menant ou non au tombé en appliquant la gestuelle spécifique.</p> <p><u>Juge</u> : Etre capable de remplir correctement la feuille de pointage en indiquant les cotations et les éventuels avertissements. Etre capable de déterminer le type de victoire en indiquant le code adéquat.</p>		<p>L'évaluation se déroulera en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> Théorique : Test vidéo réalisé la veille de la compétition lors de l'accueil des Jeunes Officiels (Pour le championnat de France : note minimum de 12/20 pour participer à la pratique) Pratique : mise en situation en tant qu'arbitre et secrétaire de table, lors d'un championnat de France UNSS de lutte. Les jeunes officiels sont éliminés au fur et à mesure pour ne garder que les 8 meilleurs qui officient pour les finales. 		
Points à effectuer	Élément à évaluer	Exigences minimales requises niveau 1/2 : Niveau départemental 12/20	Exigences minimales requises niveau 3/4 : Niveau académique 14/20	Exigences minimales requises niveau 5 ⁽¹⁾ : Niveau national (lycées : option facultative EPS) 16/20
14/20 Partie pratique (Coefficient 2)	<i>Indicateur du rôle d'ARBITRE</i>	6 à 12 pts	7 à 12 pts	9 à 12 pts
	<i>Indicateur du rôle de JUGE</i>	1 à 2 pts	1 à 2 pts	1 à 2 pts
06/20 Partie théorique (Coefficient 1)	<i>Indicateur du rôle d'ARBITRE</i>	Siffle net et au bon moment. Synchronise le geste et le vocabulaire justes avec l'action. Erreurs tolérées dans la cotation des actions	Siffle net et au bon moment. Synchronise le geste et le vocabulaire justes avec l'action. Placement correct Erreurs tolérées dans la cotation des actions complexes	Siffle net et au bon moment. Synchronise le geste et le vocabulaire justes avec l'action. Placement correct Cotation juste Décèle et sanctionne la passivité
	<i>Indicateur du rôle de JUGE</i>	Secrétaire : Remplit correctement la feuille Contrôle le résultat. Indique les points de classement.	Secrétaire : Remplit correctement la feuille Contrôle le résultat. Indique les points de classement.	Secrétaire : Remplit correctement la feuille Contrôle le résultat. Indique les points de classement.
		3 à 6 pts	4 à 6 pts	4 à 6 pts
		QCM	QCM	Vidéo

5. LE JEUNE JUGE/ARBITRE DOIT VERIFIER SES CONNAISSANCES

A chaque niveau de formation, une épreuve de vérification des acquis (épreuve pratique, support vidéo, QCM, oral ...) donnera lieu à l'attribution du niveau de certification correspondant et d'un retour d'évaluation auprès du Jeune Juge/Arbitre (oral ou écrit).

De la même façon, une évaluation initiale de chaque jeune juge/arbitre sera faite au Championnat de France pour distribuer les rôles et favoriser le bon déroulement de la compétition. La certification portera sur sa prestation tout au long de la compétition.

Officier en tant que Juge/Arbitre sur un Championnat de France n'engendre pas systématiquement une certification nationale.

Un collégien déjà certifié au niveau national doit officier à l'occasion d'un Championnat de France durant son cursus lycée (en classes de seconde et de première) s'il veut pouvoir valider les seize points dans le cadre de l'enseignement facultatif ponctuel du baccalauréat EPS.

6. LE JEUNE JUGE/ARBITRE ASSURE LE SUIVI DE SA FORMATION /PASSERELLES FEDERALES

Dès que possible l'UNSS proposera à tout Jeune juge/arbitre certifié de pouvoir gérer son suivi de formation sur le serveur OPUSS : www.unss.org

Passerelles entre l'UNSS et la Fédération Française de Lutte (FFL) :

La convention entre l'UNSS et la FFL précise que le jeune juge/arbitre de certification de niveau académique ou national permet une équivalence.

La certification de niveau académique UNSS permet le titre de Jeune Juge/Arbitre Régional de lutte. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental ou régional (service formation).

La certification de niveau national UNSS permet le titre de Jeune Juge/Arbitre National de Lutte Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

7. LE JEUNE JUGE/ARBITRE PEUT PARFAIRE SA FORMATION EN CONSULTANT DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Direction Nationale UNSS : www.unss.org

Services régionaux UNSS

Services départementaux UNSS

Stages mis en place

Adresse de la fédération concernée :
FEDERATION FRANCAISE DE LUTTE

2, rue Louis Pergaud

94706 MAISON ALFORT

Téléphone : 01 41 79 59 10

Télécopie : 01 43 68 40 53

Courriel : ffl@fflutte.org

Site internet : www.fflutte.com

Documentation accessible sur le site de la FFL

- ▶ Programme fédéral : les Maitrises FILA
- ▶ Programme fédéral : la Préparation physique spécifique du lutteur
- ▶ Programme fédéral : les Jeux de lutte de 4 à 6 ans
- ▶ DVD fédéral : Apprentissage et Pédagogie
- ▶ DVDROM fédéral : Entraînement et Perfectionnement